

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 AVRIL 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX-HUIT AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 12 avril 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX.

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Philippe HELLO, Jean-Claude HELLIO (*suppléant de Jean-François CORDON, absent*), Philippe HERCOUET, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Jean-Luc PECHEUX (*suppléant de Christophe ROBIN, absent*), Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yvon BERHAULT, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Josianne JEGU, Marc LE GUYADER, David L'HOMME.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Renaud LE BERRE

Délibération n°2023-043

Membres en exercice : 69 Présents : 58

Absents : 11

Pouvoirs : 5

**AFFAIRE GÉNÉRALES
COMpte RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu les délibérations :

- n°2021-130 du 29 juin 2021, relative aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire,
- n°2022-174 du 20 décembre 2022 déléguant au Président la désignation des membres du comité de sélection,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

- **Marchés publics**
 - Décision n°2023_080 – Constitution d'un groupement de commandes avec le SDE22 pour la passation d'un marché public de services relatif à la réalisation de relevés topographiques et de contrôle de précision des données.
- **Domanialité**
 - Décision n°2023_084 – Servitude d'implantation de réseau au profit d'GRDF, sous les conditions suivantes :
 - La servitude d'implantation d'une canalisation souterraine et de ses accessoires concerne les parcelles YL126, YL138 et YL142 sur le Parc d'Activités Carrefour du Penthièvre à Plestan,
 - La canalisation est établie dans une bande de 2 mètres de large sur une longueur de 148 mètres,
 - Cette servitude est consentie sans aucune indemnité et aux frais du demandeur.
 - Décision n°2023_085 – Servitude d'implantation de réseau au profit d'ENEDIS, sous les conditions suivantes :
 - La servitude d'implantation d'une canalisation souterraine et de ses accessoires concerne les parcelles YL144 et YL193 sur le Parc d'Activités Carrefour du Penthièvre à Plestan,
 - La canalisation est établie dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur de 18 mètres,
 - Cette servitude est consentie sans aucune indemnité et aux frais du demandeur.
 - Décision n°2023_086 – Servitude d'implantation de réseau au profit d'ENEDIS, sous les conditions suivantes :
 - La servitude d'implantation d'une canalisation souterraine et de ses accessoires concerne les parcelles 142ZT 158, 170 et 243 sur le Parc d'Activités de la Tourelle 1 à Lamballe-Armor,
 - La canalisation est établie dans une bande de 1 mètre de large sur une longueur de 37 mètres,
 - Cette servitude est consentie sans aucune indemnité et aux frais du demandeur.
- **Urbanisme et patrimoine**
 - Décision n°2023_063 – Demande de permis de démolir et de permis de construire dans le cadre du projet d'aménagement des locaux du rez-de-chaussée de la Maison du Directeur situé 17 Place du Champ de Foire à Lamballe-Armor.
- **Contentieux et justice**
 - Décision n°2023_078 – Complexe sportif (Lamballe-Armor) – Branchement gaz sans contrat de fourniture depuis son ouverture – Protocole d'accord transactionnel avec GRDF pour clôturer le contentieux à hauteur de 8 397,19 € HT.
- **Finances et comptabilité**
 - **Subventions attribuées**
 - **Habitat** pour un montant total de 31 154 €, réparti comme suit :
 - **Aide accession sociale à la propriété** pour un montant de 20 000 €
 - Décision n°2023_059 – Noyal – 3 000 €.
 - Décision n°2023_060 – Lamballe-Armor – 3 000 €.
 - Décision n°2023_062 – Lamballe-Armor – 2 000 €.
 - Décision n°2023_072 – Lamballe-Armor – 3 000 €.
 - Décision n°2023_073 – Quessoy – 3 000 €.
 - Décision n°2023_075 – La Bouillie – 3 000 €.
 - Décision n°2023_081 – Sévignac – 3 000 €.
 - **PIG Précarité Energétique Adaptation** pour un montant de 3 000 €
 - Décision n°2023_050 – Lamballe-Armor – 500 €.
 - Décision n°2023_065 – Plémy – 500 €.
 - Décision n°2023_066 – Lanrelas – 500 €.

- Décision n°2023_067 – Trémeur – 500 €.
 - Décision n°2023_071 – Plurien – 500 €.
 - Décision n°2023_074 – Plurien – 500 €.
 - **Aide à la réalisation d'une évaluation énergétique** pour un montant de 700 €
 - Décision n°2023_069 – Bréhand – 350 €.
 - Décision n°2023_070 – Erquy – 350 €.
 - **OPAH et renouvellement urbain du centre-ville de Lamballe-Armor** pour un montant de 6 954 €
 - Décision n°2023_064 – Lamballe-Armor – 1 954 €.
 - Décision n°2023_079 – Lamballe-Armor – 5 000 €.
 - **Aide à la réalisation d'une étude thermique** pour un montant de 500 €
 - Décision n°2023_077 – Quessoy – 500 €.
 - **Economie** pour un montant total de 6 000 €, réparti comme suit :
 - **Aide à l'installation et à la reprise d'exploitation agricole** pour un montant de 6 000 €
 - Décision n°2023_068 – Attribution d'une aide à l'installation et à la reprise d'exploitation agricole de 3 000 € aux exploitations suivantes :
 - GAEC du Fournil – Quessoy – 3 000 €.
 - GAEC du Fournil – Quessoy – 3 000 €.
- **Numérique - Appel à projets**
- Décisions n°2023_077_1 et n°2023_088 – Nomination des membres du comité de sélection dans le cadre de l'appel à projet consistant à identifier et apporter un appui financier aux acteurs du territoire pouvant porter et mettre en œuvre un service d'accès et d'accompagnement des usagers dans leurs pratiques du numérique :
 - Vice-présidente en charge de l'aménagement du numérique et de la dématérialisation, qui assure la présidence de ce comité : Catherine DREZET
 - Secteur 1 (Erquy, La Bouillie, Lamballe-Armor (communes déléguées de Planguenoual et Morieux), Pléneuf-Val-André, Plurien et Saint-Alban) :
 - Titulaire : Jean-Luc TORCHE
 - Suppléant : Philippe MONNIER
 - Secteur 2 (Andel, Coëtmieux, Lamballe-Armor (communes déléguées de Lamballe et Meslin), Noyal et Pommeret) :
 - Titulaire : Thierry GAUVRIT
 - Suppléante : Christelle LEPAGE
 - Secteur 3 (Hénanbihen, Hénansal, Plédéliac, Plestan, Quintenic, Saint-Denoual, Saint-Rieul et Tramain) :
 - Titulaire : Céline RAULT-HAUTCHAMP
 - Suppléant : Jean-Michel DANIEL
 - Secteur 4 (Hénon, Moncontour, Plémy, Quessoy, Trédaniel et Trébry) :
 - Titulaire : Yohann FOURCHON
 - Suppléante : Nadège FRANÇAIS
 - Secteur 5 (Bréhand, Landéhen, La Malhoure, Penguily, Saint-Glen et Saint-Trimoël) :
 - Titulaire : Linda BRIAND
 - Suppléante : Martine CHATTON
 - Secteur 6 (Eréac, Jugon-les-Lacs Commune nouvelle, Lanrelas, Plénée-Jugon, Rouillac, Sévignac, Trédias et Trémeur) :
 - Titulaire : Christelle HENRY
 - Suppléante : Stéphanie FLAGEAU

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 25 AVR. 2023

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Pour le Président,
Par délégation,
Jocelyne RENAULT
Directrice Générale Adjointe

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

27 AVR. 2023

De la publication le

27 AVR. 2023

